

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Budget annexe de La Vapeur - Compte administratif du Maire pour l'exercice 2005 - Approbation**

Monsieur Alain Millot est élu président de séance, en application de l'article L.2121 – 14 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur BERTELOOT, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 7 novembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de créer, à compter du 1er janvier 2006, un nouvel établissement public local, dénommé La Vapeur, sous la forme d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette décision, qui implique une modification du mode de gestion de la structure, a entraîné la suppression du budget annexe de La Vapeur en 2006.

Elle a également pour conséquence la nécessité d'exécuter un certain nombre d'écritures comptables non budgétaires qui touchent l'actif et le passif de l'ancien budget annexe et qui ne pourront être réalisées que lorsque le Conseil Municipal aura approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2005 et décidé d'affecter le résultat qui se dégagera à la clôture de l'exercice.

Je suis ainsi conduit, cette année, à vous soumettre ces documents budgétaires dès le mois de mars et indépendamment de ceux propres aux autres budgets de la Ville qui, comme à l'accoutumée, feront l'objet d'un débat en juin prochain.

Aux termes de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, il vous appartient d'élire votre président pour la discussion de ce compte. Cet article est ainsi rédigé : "le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace ; dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président ; dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote".

En conséquence, je vous invite à procéder à la désignation du Président.

I - Résultat d'exécution de l'exercice 2005

Le tableau d'exécution du budget annexe de la Vapeur se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	847 668,33	106 798,74	954 467,07
Dépenses d'ordre	70 504,63	70 903,34	141 407,97
Total dépenses	918 172,96	177 702,08	1 095 875,04
Recettes réelles	907 858,83	82 025,42	989 884,25
Recettes d'ordre	55 655,07	85 752,90	141 407,97
Total recettes	963 513,90	167 778,32	1 131 292,22
Résultat	45 340,94	-9 923,76	35 417,18
Solde antérieur	0,00	-35 417,18	-35 417,18
Résultat d'exécution	45 340,94	-45 340,94	0,00

II - Analyse des comptes (arrondis à l'euro)

A) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, comprenant pour l'essentiel les charges à caractère général et les frais de personnel, s'élèvent à 847 668 € et progressent de 5 % par rapport à l'exercice 2004.

Par grands postes budgétaires, les variations sont les suivantes :

Nature des dépenses	2004	2005	Variation
1 - Charges de personnel	384 601	448 959	+ 16,7 %
2 - Charges à caractère général	375 739	352 808	- 6,1 %
3 - Autres charges de gestion courante	18 208	14 306	- 21,4 %
4 - Charges financières	26 576	23 156	- 12,9 %
5 - Charges exceptionnelles	2 118	8 439	+ 298,4 %
TOTAL	807 242	847 668	+ 5,0 %

Pour anticiper la création de la régie autonome, des postes supplémentaires (administrateur ; comptable etc.) ont été pourvus dans le courant de l'année 2005, ce qui explique la progression des frais de personnel.

En revanche, des économies ont été réalisées sur les autres postes de dépenses qui se traduisent par une baisse des charges à caractère général, notamment des prestations de services, des autres charges de gestion courante et des charges financières.

B) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, qui passent de 870 252 € à 907 858 € augmentent de 4,3 %. Elles se répartissent ainsi :

Nature des recettes	2004	2005	Variation
1 - Produits des services	132 628	184 507	+ 39,1 %
2 - Subventions	700 096	656 748	- 6,2 %
3 - Autres produits de gestion courante	31 630	57 553	+ 81,9 %
4 - Produits divers	5 898	9 051	+ 53,5 %
TOTAL	870 252	907 859	+ 4,3 %

On notera, pour l'essentiel, la progression sensible des recettes de billetterie, des produits d'exploitation du bar et des locations de salles ; en contrepartie, la participation de la Ville est passée de 640 269 € à 594 309 € hors taxe, soit une baisse de 7,2 %.

C) Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 106 799 € et progressent globalement de 57,2 %.

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 37 348 €, ont permis de doter La Vapeur d'un nouveau logiciel comptable, de mobilier, de matériels divers et de réaliser quelques travaux (remplacement de faux plafonds et travaux d'électricité).

Des remboursements d'emprunts sont, par ailleurs, comptabilisés à hauteur de 69 450 €.

D) Recettes d'investissement

Un emprunt de 46 500 € a été réalisé à la fin de l'exercice 2005 pour équilibrer les comptes de la structure.

E) Ecritures d'ordre

La constatation des amortissements, la reprise au compte de résultat de la subvention d'Etat perçue pour la réalisation de la Vapeur et les intérêts courus non échus constituent l'essentiel de ces opérations.

Si vous suivez l'avis favorable émis par votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- constater, pour la comptabilité annexe de la Vapeur, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion du Trésorier Municipal, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi qu'aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- arrêter les résultats définitifs tels qu'ils ont été présentés dans le rapport,
- approuver le compte administratif de l'exercice 2005 du budget annexe de La Vapeur.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT